

**Objet : Validation des tarifs de conservation d'échantillons de semence congelés pour les animaux de compagnie (chiens et chats)****Exposé des motifs**

VetAgro Sup assure depuis plusieurs années un service de prélèvement et de conservation d'échantillons de semences pour les animaux de compagnie, en particulier les chiens, par l'intermédiaire du CERREC et du CRB *CryAnim*.

Afin de facturer les usagers de ces services, il est demandé aux administrateurs de voter des tarifs en lien avec cette activité pour les années 2017, 2018 et 2019. Ceux-ci auront vocation à s'appliquer aux usagers se trouvant aussi bien dans une situation réglementaire que dans une situation contractuelle vis-à-vis de l'établissement.

Pour 2017, le tarif de conservation de semences canines ou félines destinées à un usage reproductif est porté à 13,66 euros HT par unité de stockage. Il est porté à 13,77 euros HT pour l'année 2018 et à 13,96 euros HT pour l'année 2019.

Sans préjudice d'une estimation circonstanciée qui pourrait être établie pour des contenants différents, une unité de stockage de semences canines et/ou félines correspond à un encombrement équivalent à 10 paillettes de 0.25 mL ou 5 paillettes de 0.5 mL issues de la même collecte. Quel que soit le volume des échantillons conservés, un cryotube de 2 à 5 mL est équivalent à 2 unités de stockage. Les unités de stockages ne sont pas divisibles : le décompte des emplacements est donc toujours arrondi à l'unité supérieure.

Libellé Tarif	Précision	Prix Minimal HT
Frais de garde (semences canines ou félines)	2017	13,66 €
	2018	13,77 €
	2019	13,96 €

En sus de ces nouveaux tarifs, il est aussi demandé aux administrateurs d'approuver une formule d'indexation des tarifs de la prestation de conservation de semences canines ou félines applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 et ayant comme base la redevance votée en 2019 par le biais de la présente délibération.

La formule d'indexation à voter est la suivante :

$$P_{n+1} = P_n \left(0.15 + 0.25 \frac{ELEC_n}{ELEC_{n-1}} + 0.60 \frac{SMIC_n}{SMIC_{n-1}} \right)$$

par référence aux indices INSEE des années n (année en cours) et $n-1$; *ELEC*, *électricité contrat sup. à 36kVA* [réf. 010534766] ; *SMIC*, *saire minimum interprofessionnel de croissance*), les valeurs retenues étant lues 3 mois avant la date de révision ou au dernier indice connu.

Visas


- Vu l'article L719-4 du Code de l'éducation ;

- Vu l'article 1^{er} et l'article 7 du Décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup).

Délibération soumise au vote

Le conseil d'administration approuve les tarifs présentés concernant les activités de de conservation de semences canines ou félines destinées à un usage reproductif par le CRB CryAnim.

Résultat du vote

<p>Quorum</p> <p>Présents : 27</p> <p>Pouvoirs : 27</p> <p>Absents : 5</p> <p>Quorum : 16 / 32 membres</p>	<p>Résultat du vote</p> <p>Nbr de Votants : 27</p> <p>Votes Pour : 27</p> <p>Votes Contre : 00</p> <p>Abstentions : 00</p>
<p>La Directrice Générale de VetAgro Sup</p>  <p>Emmanuelle SOUBEYRAN</p>	<p>Le Président du CA de VetAgro Sup</p>  <p>Jean Yves PARISOT</p>